



Canadian
Institute
of Actuaries

Institut
canadien
des actuaires

Ébauche de note éducative

Comptabilité pour les contrats de réassurance en vertu des Normes internationales d'information financière (normes IFRS)

Document 209062

Ce document a été remplacé par le document 209125

Ce document a été archivé le 11 avril 2023

Ébauche de note éducative

Comptabilité pour les contrats de réassurance en vertu des Normes internationales d'information financière (normes IFRS)

Direction de la pratique actuarielle

Juin 2009

Document 209062

This document is available in English
© 2009 Institut canadien des actuaires

Les membres doivent connaître les notes éducatives. Les notes éducatives décrivent mais ne recommandent pas une pratique à adopter dans certains cas. Elles ne constituent pas des normes de pratique et sont donc de caractère non exécutoire. Elles ont pour but d'illustrer l'application (qui n'est toutefois pas exclusive) des normes de pratique, de sorte qu'il ne devrait y avoir aucun conflit entre elles. Elles visent à aider les actuaires en ce qui concerne l'application des normes de pratique dans des circonstances spécifiques. Le mode d'application de normes dans un contexte particulier demeure la responsabilité des membres dans les domaines de l'assurance-vie et des assurances IARD.

Note de service

À : Membres œuvrant dans les domaines de l'assurance-vie et des assurances IARD

De : Jacques Tremblay, président
Direction de la pratique actuarielle de l'ICA

Date : Le 25 juin 2009

Objet : **Ébauche de note éducative : Comptabilité pour les contrats de réassurance en vertu des Normes internationales d'information financière (normes IFRS)**

Document 209062

Les Normes internationales d'information financière (IFRS) à l'égard des états intermédiaires et des états financiers relatifs aux années financières entreront en vigueur au Canada à compter du 1^{er} janvier 2011.

En guise de préparation à cette conversion, la Direction de la pratique actuarielle a examiné les Normes de pratique actuarielles internationales (NPAI) qu'a diffusées l'Association Actuarielle Internationale (AAI) et, afin d'assister les actuaires dans l'application des IFRS, a choisi de les diffuser sous forme de notes éducatives ou de documents de recherche. Puisqu'au départ les NPAI étaient publiées par l'AAI, elles sont présentées sous un format différent et la terminologie qui y est employée peut s'avérer quelque peu différente de celle employée dans les normes de pratique et dans les notes éducatives élaborées par l'ICA. Quoiqu'il en soit, la Direction de la pratique actuarielle a choisi de diffuser les documents sans modification.

La présente ébauche de note éducative traite des services professionnels relatifs à la classification, la comptabilisation et l'évaluation des contrats de réassurance aux fins de la préparation ou de l'examen des états financiers conformément aux IFRS. Initialement, la présente ébauche de note éducative a été publiée par l'AAI à titre de NPAI 9.

Conformément à la Politique sur le processus officiel d'approbation de matériel d'orientation autre que les normes de pratique de l'ICA, la présente ébauche de note éducative a été approuvée officiellement à des fins de diffusion par la Direction de la pratique actuarielle le 4 juin 2009.

Tel qu'il est énoncé à la sous-section 1220 des normes de pratique : « *L'actuaire devrait connaître les notes éducatives et autres documents de perfectionnement désignés.* » Plus loin, on y lit qu'une « pratique que les notes éducatives décrivent dans un cas particulier n'est pas nécessairement la seule pratique reconnue dans ce cas ni nécessairement la pratique actuarielle reconnue dans une autre situation », et que les « notes éducatives ont pour but d'illustrer l'application des normes (qui n'est toutefois pas exclusive), de sorte qu'il ne devrait y avoir aucun conflit entre elles. »

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de la présente ébauche de note éducative, veuillez communiquer avec Jacques Tremblay, président de la Direction de la pratique actuarielle, à l'adresse indiquée dans le répertoire électronique sur le site Web de l'ICA, jacques.tremblay@oliverwyman.com.

JT